

RCS : DAX

Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00279

Numéro SIREN : 388 785 255

Nom ou dénomination : AGENCE NOTRE DAME

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 5451



AGENCE NOTRE DAME

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

 Sommaire

<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>3</b>
Bilan	4
Compte de résultat	6
<b>2. ANNEXE</b>	<b>7</b>
Règles et méthodes comptables	8

## SARL AGENCE NOTRE DAME

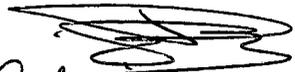
AVENUE NOTRE DAME - LES TERRASSES  
40130 CAPBRETON  
Siret : 38878525500018

### COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Société d'Expertise Comptable

[www.sofico64.com](http://www.sofico64.com)

  
Certifié Conforme 27/01/2022

SOFICO

[www.sofico64.com](http://www.sofico64.com)

Page

2

**Bilan**
**COMPTES ANNUELS**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	71 117		71 117	71 117
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	423	290	134	218
Autres immobilisations corporelles	1 490	1 261	229	422
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	47		47	47
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>79 078</b>	<b>1 550</b>	<b>77 528</b>	<b>74 805</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	26 010		26 010	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 111		2 111	1 369
Autres créances	2 053		2 053	1 782
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				339
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	68 861		68 861	24 808
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>99 035</b>		<b>99 035</b>	<b>28 297</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>172 112</b>	<b>1 550</b>	<b>170 562</b>	<b>100 102</b>

**Bilan**

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	66 224	75 359
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	26 841	-9 136
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>101 450</b>	<b>74 609</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	35 069	9 477
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 313	2 028
<i>Personnel</i>	1 964	
<i>Organismes sociaux</i>	6 988	3 942
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	3 125	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	5 513	3 139
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		411
Dettes fiscales et sociales	17 590	7 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 141	6 496
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>69 112</b>	<b>25 494</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>170 562</b>	<b>100 102</b>

**Compte de résultat**

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	83 196	100,00	58 195	100,00	25 001	42,96
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	101	0,12	4	0,01	98	NS
<b>Total</b>	<b>83 298</b>	<b>100,12</b>	<b>58 199</b>	<b>100,01</b>	<b>25 099</b>	<b>43,13</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	34 930	41,98	24 983	42,93	9 947	39,81
<b>Total</b>	<b>34 930</b>	<b>41,98</b>	<b>24 983</b>	<b>42,93</b>	<b>9 947</b>	<b>39,81</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>48 368</b>	<b>58,14</b>	<b>33 216</b>	<b>57,08</b>	<b>15 152</b>	<b>45,62</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	853	1,03	4 047	6,95	-3 195	-78,93
Salaire et Traitements	14 890	17,90	32 802	56,37	-17 912	-54,61
Charges sociales	2 303	2,77	5 238	9,00	-2 933	-56,02
Amortissements et provisions	277	0,33	301	0,52	-24	-7,81
Autres charges	43	0,05	1		42	NS
<b>Total</b>	<b>18 366</b>	<b>22,08</b>	<b>42 387</b>	<b>72,84</b>	<b>-24 021</b>	<b>-56,67</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-30 001</b>	<b>-36,06</b>	<b>-9 171</b>	<b>-15,76</b>	<b>-39 173</b>	<b>-427,12</b>
Produits financiers			36	0,06	-36	-100,00
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>			<b>36</b>	<b>0,06</b>	<b>-36</b>	<b>-100,00</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-30 001</b>	<b>-36,06</b>	<b>-9 136</b>	<b>-15,70</b>	<b>-39 137</b>	<b>-428,40</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	35	0,04			35	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-35</b>	<b>-0,04</b>			<b>-35</b>	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	3 125	3,76			3 125	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>26 841</b>	<b>32,26</b>	<b>-9 136</b>	<b>-15,70</b>	<b>35 977</b>	<b>-393,81</b>

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SARL AGENCE NOTRE DAME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 170 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 841 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

**Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-01 du 5 mai 2017 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**ANNEXE**

**Règles et méthodes comptables**
**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Conséquences de l'événement Covid-19**

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.



Agence Immobilière Notre Dame

CAPBRETON

Tel : 06 10 23 85 19

Email : agence.notre.dame@wanadoo.fr

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L ' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 mai 2022.**

Agence Notre Dame, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros, divisé en 500 actions de 15.245 euros chacune, dont le siège social se situe au 6 avenue notre dame 40130 Capbreton, immatriculée au RCS de Dax, sous le numéro de SIRET 38878525500018, s'est réuni en assemblée générale ordinaire au 6 avenue notre dame à Capbreton, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur Daniel VIDOUDEZ, président, propriétaire de 500 actions.

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel VIDOUDEZ, président, actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

*dy*



Agence Immobilière Notre Dame  
CAPBRETON  
Tel : 06 10 23 85 19

Email : agence.notre.dame@wanadoo.fr

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION.**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION.**

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 26 841 euros, que L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité au compte « autres réserves » qui de la somme de 66 224 euros, se trouve porté à la somme de 93 065 euros.

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.



Agence Immobilière Notre Dame  
CAPBRETON  
Tel : 06 10 23 85 19  
Email : agence.notre.dame@wanadoo.fr

## RAPPORT DE GESTION

De la présidence pour l'exercice 2021

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de transaction et de gestion locative de biens immobiliers de la société se sont traduites par un chiffre d'affaires de 83 196 euros.

### RESULTATS - AFFECTATION.

#### Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 83 196 euros.

Le résultat de l'exploitation ressort pour l'exercice à 30 001 euros.

La présidence.

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan - compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.



Agence Immobilière Notre Dame

CAPBRETON

Tel : 06 10 23 85 19

Email : [agence.notre.dame@wanadoo.fr](mailto:agence.notre.dame@wanadoo.fr)

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 mai 2022**

---

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés, ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Aucune convention visée à l'article ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LA PRESIDENCE.

SARL Agence Notre Dame  
Avenue Notre Dame  
40130 CAPBRETON  
Tél. 05.58.43.58.91  
RCS DAX 388 785 255

**ANNEXE**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AGENCE NOTRE DAME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 170 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 841 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-01 du 5 mai 2017 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.